



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2026 à 19H
MAIRIE – SALLE DU CONSEIL**

Présidente de séance : Mme SPORMEYEUR Nathalie, maire

Membres présents : SPORMEYEUR Nathalie, SUTTER Dominique, TARAL Jean-Claude, PEDINELLI Rose, RHIM Jean-Paul, PHAM DINH Alain, VIGNET Guy, CHENEL Isabelle, SONDAG Valérie, FREYERMUTH Dany, PACIEL Hervé, SCHMITT Nicolas, PALAZZO Lyudmyla, CHRISTMANN Hélène, DEMAISON Raimonda, DEFLOIRINE Fabrice, HIPPERT Catherine, LASSALAS Hervé, STRAUCH Céline

Absents excusés : Néant

Présence : 19/19

Secrétaire de séance : Dominique SUTTER est désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est validé à l'unanimité.

1. Annule et remplace la délibération sur l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement 2026

La délibération du point 1 du 10 février 2026 portant sur l'ouverture par anticipation des crédits d'investissements 2026 avant le vote du budget primitif 2026 doit être reprise. Les calculs ont été faussés par la prise en compte des RAR (reste à réaliser) d'un montant de 119 369 € dans les crédits ouverts 2025 alors qu'ils doivent être exclus.

Le montant validé pour ces crédits était de 268 264 €.

Il n'est nécessaire d'ouvrir des crédits qu'à hauteur de 10 000 € sur le 21/2135-Installations Générales, qui permettent de payer les factures de début d'année.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2026 dans la limite de 10 000€ des crédits ouverts sur l'exercice 2025, afin de pouvoir honorer des factures avant le vote du budget primitif 2026 et valide la délibération qui annule et remplace la délibération du point 1 du 10 février 2026

2. Approbation du compte financier unique (CFU) 2025

Le compte financier unique 2025 est présenté par Dominique Sutter, qui prend la présidence du conseil municipal.

DÉPENSES FONCTIONNEMENT	Réalisé 2025
Énergie et Fluide	99 913,09 €
Fournitures diverses – Frais postaux Abonnements	15 403,58 €
Entretien et maintenance ; contrat de service	131 420,07 €
Communication, animations, associations	30 778,81 €
École-Périscolaire	79 642,19 €
Assurances, prêt, taxe et honoraires	52 262,51 €
Frais de personnel – Indemnités élus	525 125,32 €
Opération d'ordre – Fond de Péréquation-Immo	49 727,00 €
TOTAL DEPENSES	984 272,57 €

RECETTES FONCTIONNEMENT	Réalisé 2025
Remboursements rémunérations personnel	26 238,04 €
Concession cimetière, droits de chasse, convention voirie, taxes OM locatif	18 430,37 €
Impôts directs locaux, dotation MM	838 143,73 €
Dotations de l'Etat, TVA, dérogation élèves	67 483,95 €
Revenus immeuble, location salles, legs, remboursement assurance	191 894, 41 €
Produits financiers	4,83 €
Opération d'ordre	46 862,00 €
TOTAL RECETTES	1 189 057,33 €

DÉPENSES INVESTISSEMENT	Réalisé 2025
Opérations d'ordre	57 008,00 €
Capital des emprunts - Caution	64 334,72 €
Acquisition parcelles	2 379,00 €
Bâtiment modulaire	42 194,38 €
Travaux écoles (abris, jeux, portail, interphones) et matériel	54 575,04 €
Fenêtres centre socioculturel	7 849,31 €
Enfouissement des réseaux	583 597,02 €
Parking salle polyvalente (étude, diag.)	14 550,00 €
Matériel et outillage	4 008,60 €
Voirie (signalétique, alimentation les Noisettes)	25 374,76 €
LED éclairage public	15 145,96 €
Jeux parc du Moulin	29 761,81 €
Divers matériels (trottinettes, sèche-main, ...)	5 526,93 €
Attribution de compensation	43 565,00 €
TOTAL	949 870,53 €

RECETTES INVESTISSEMENT	Réalisé 2025
Attribution compensation - Matériel	46 862,00 €
FCTVA, taxe aménagement	75 548,09 €
Frais étude extension maternelle	10 146,00 €
Excédent fonctionnement	127 645,63 €
Subventions (DETR, ambition Moselle, fonds de concours, CEE)	389 892,82 €
Caution logement	1 116,00 €
TOTAL	651 210,54 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes 2025	651 210,54 €	1 189 057,33 €
Dépenses 2025	949 870,53 €	984 272,57 €
Solde des réalisations 2025	- 298 659,99 €	204 784,76 €
Résultat antérieurs reportés	- 127 645,63 €	209 721,02 €
Excédent/déficit 2025	- 426 305,62 €	414 505,78 €
Reste à réaliser	10 226,00 €	0,00 €
Excédent/déficit cumulé	- 416 079,62 €	414 505,78 €
Résultat cumulé 2025	- 1 573,84 €	

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote, approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saulny

3 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

On affecte le résultat de fonctionnement, soit + 414 505,78 à l'article 1068-excédent de fonctionnement capitalisé sur la section d'investissement en recettes du budget 2026.

La commission des finances réunie le 8 avril 2026 a émis un avis favorable à la proposition ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme indiqué.

4 Vote des taux d'imposition communaux 2026

La taxe foncière et d'habitation représente pour la commune 60,61 % des recettes de fonctionnement. C'est le solde positif recettes-dépenses en fonctionnement qui permet ensuite d'alimenter les recettes d'investissement pour mener les projets. La base d'imposition 2026 est comme chaque année revalorisée :

- Recettes 2025 = 606 078 €
- Recettes 2026 de base = 617 863 €

Les taux appliqués sur la commune sont inférieurs par rapport aux différentes moyennes et le taux de la taxe d'habitation est très en-dessous :

	Taux commune	Taux moyen départemental	Taux moyen national
Taxe foncière bâtie (TFB)	26,19	33,44	39,79
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	52,04	55,50	51,19
Taxe d'habitation (TH)	12,24	20,62	23,67

La commission des finances propose de revaloriser la taxe d'habitation de façon différente de la taxe foncière en passant le taux de 12,24 à 14,30, soient des recettes envisagées de 8 609 € au lieu de 7 368 €.

Pour l'augmentation des taux des taxes foncières, le résultat du vote est :

0 % : 0 voix 2 % : 11 voix 3 % : 7 voix 4 % : 1 voix

Le conseil municipal, à la majorité, fixe les taux pour l'année 2026 à :

	Taux d'imposition 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	26,71
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	53,08
Taxe d'habitation (TH)	14,30

5 Attribution des subventions aux associations

Ayant reçu les CERFA des différentes associations, il est proposé d'octroyer les subventions suivantes :

- Foyer des Jeunes : 3 791 €
- Amicale du personnel Communal : 2 400 €
- Sapeurs-pompiers de la Moselle : 800 €
- Les Arts 57 : 465 €
- USEP : 294 €
- Les P'tits Saulniots : 200 €

Pour la subvention concernant le Foyer des Jeunes, elle est validée par le conseil municipal avec 16 voix (Isabelle CHENEL, Jean-Paul RHIM et Dany FREYERMUTH ne peuvent pas voter étant présidents de section).

Pour les autres associations, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde pour 2026 ces subventions.

6 Subvention exceptionnelle pour l'école maternelle de Saulny

La directrice de l'école maternelle demande une subvention exceptionnelle pour financer un atelier musical « Mandala » à la rencontre des sons et musique du monde. Le coût d'un intervenant en musique et d'une en danse s'élève à 600 € TTC, pour 12 séances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer à l'école maternelle La Clé des Champs, une subvention exceptionnelle de 600€ pour cette activité musicale.

7 Vote du budget primitif pour l'exercice 2026

Le budget primitif pour l'exercice 2026 doit présenter un équilibre parfait des dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement.

DÉPENSES FONCTIONNEMENT	RÉALISÉ 2025	BUDGET 2026
11 – Charges à caractère général	369 571,25 €	403 097,00 €
12 – Charges personnel	443 817,03 €	469 900,00 €
14 – Atténuation de produits	4 330,00 €	4 330,00 €
23 – Virement section investissement		53 929,00 €
42 – Opération d'ordre	46 862,00 €	43 565,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	94 718,11 €	104 500,00 €
66 – Charges financières	24 721,18 €	25 950,00 €
67 – Charges exceptionnelles	0 €	100,00 €
68 – Dotations aux provisions	253,00 €	0 €
TOTAL	984 272,57 €	1 105 371,00 €

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse :

- Prise en compte de la hausse à venir des énergies
- Solde du périscolaire 2025 suite à l'augmentation du nombre d'élèves
- Remplacement absence secrétaire à financer
- Evolution des charges sociales du personnel
- Non-valeur de la reprise du camion à budgéter

DÉPENSES INVESTISSEMENT	BUDGET 2026
Solde exécution section investissement	426 305,62 €
Emprunt - Caution	66 800,00 €
Opération d'ordre	63 575,00 €
Frais études bâtiment périscolaire cantine	3 000, 00 €
Attribution de compensation	43 565,00 €
Installations générales	59 129,00 €
Report : toiture église	4 122,00 €
Report : parking	110 735,00 €
Report : enfouissement des réseaux	1 220,00 €
Installation de voirie	16 087,16 €
Report : LED éclairage public	3 292,00 €
Dépose câble aérien SFR	5 345,00 e
Outillage	2 000,00 €
Mobilier – Petits équipements	4 000,00 €
TOTAL	809 175,78 €

Il reste au 31/12/2025, 2 emprunts :

- Pour le centre socioculturel : capital + intérêts restants dus de 157 587,80 € sur 10 ans
- Pour la rue de Metz : capital + intérêts restants dus de 569 723,57 € sur 8 ans

Le budget proposé s'élève à :

- Budget de fonctionnement à 1 105 371 €
- Budget d'investissement à 809 175,78 €
- Budget total de 1 914 546,78 €

La commission des finances réunie le 8 avril 2026 a donné un avis favorable pour ce budget primitif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte et arrête ce budget primitif pour l'année 2026 par chapitre et en équilibre, et autorise Madame le Maire ou son représentant légal, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors les dépenses de personnel) dans la limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

8 Désignation du membre de l'assemblée spéciale de la SAREMM

La collectivité est actionnaire de la société publique locale « SAREMM » au capital de 360 000 € mais elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Il est proposé Nathalie Spormeyeur pour représenter la collectivité au sein de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société publique locale « SAREMM » et Dominique Sutter en qualité de suppléante.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces désignations.

9 Désignation du représentant de la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de l'Euro-Métropole de Metz

La CLECT (Commission locale d'évaluation des charges) procède à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et l'Euro-Métropole de Metz. Suite à la délibération du Conseil Communautaire du 28 avril 2014, elle est composée de 53 membres :

- chaque conseil municipal dispose d'un représentant
- Woippy dispose d'un représentant supplémentaire
- Montigny-lès-Metz dispose de deux représentants supplémentaires
- Metz dispose de quatre représentants supplémentaires

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Nathalie Spormeyeur pour représenter la commune au sein de ladite commission.

10 Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'Euro-Métropole de Metz en 2024

Le Maire présente les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public (RPQS) pour l'exercice 2024 produit par l'Euro-Métropole de Metz :

- de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- de l'assainissement
- d'eau potable

Ils sont disponibles en mairie ou consultable sur le site internet de l'Eurométropole de Metz.

Le Conseil Municipal en prend acte.

11 Divers

- Travaux : quelques finitions en cours sur la rue de Briey
- Nathalie Spormeyeur est nommée vice-présidente à l'Euro-Métropole de Metz, en charge des équipements sportifs et des partenariats sportifs.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20H45

A Saulny, le 28 avril 2026

Le Maire,



Nathalie SPORMEYEUR

Ce compte-rendu est consultable sur le site internet de la commune : saulny.com